

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BACS POUR LES PROFESSIONNELS / COLLECTIVITES

Entre :

La Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson, domiciliée Domaine de Charmilly, chemin des Clos BP 285 54701 Pont-à-Mousson Cedex,

Et :

Nom de l'entreprise/collectivité: _____

☎ : _____ Adresse mail (obligatoire): _____

Adresse de collecte

N° _____ Rue _____ Commune : _____

Adresse siège social (à compléter si différente de l'adresse de collecte):

N° _____ Rue _____ Commune : _____

Type de bacs :



Bacs réservés au tri des déchets recyclables (fréquence de collecte : __)

Bac 240 litres		Bac 770 litres	
Etiquette code puce	N° du bac	Etiquette code puce	N° du bac

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BACS POUR LES PROFESSIONNELS / COLLECTIVITES



Bacs réservés aux ordures ménagères résiduelles (fréquence de collecte : _____)

Partie à remplir par le service déchets

Bac 140 litres		Bac 240 litres		Bac 770 litres	
Etiquette code puce	N° du bac	Etiquette code puce	N° du bac	Etiquette code puce	N° du bac

✎ L'utilisation des bacs est soumise au règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du Bassin de Pont-à-Mousson disponible en Mairie ou en Communauté de Communes et consultable sur le site internet <https://www.bassin-pont-a-mousson.fr/>

Signature :

Précédée de la mention « Lu et approuvé »